



DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2015

Le seize novembre deux mille quinze, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents, membres excusés et pouvoir :

CLÉMENT Patrick	GUISSE Édith	LECOLAZET Didier
DADU Jacques,	HERNOT Valérie	MANNEHEUT Marie-Josèphe
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry	MONTÉCOT Sandrine, excusée
FAGUAIS François	JOUENNE Abel, excusé, pouvoir à M- J MANNEHEUT	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle	LECHARTIER Sébastien	

Secrétaire de séance : *Élue conformément à l'article L.2121-15 du CGCT :* Mme THÉAULT

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13

Convocation : 10/11/2015

Affichage : 01/12/2015

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
 - CCAS : Maintien ou suppression du budget
- Syndicat Mixte de Production Granville – Avranches : Avis sur le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale
 - Syndicat Mixte d'Eau de la Manche : Modification statutaire
 - Création de la compétence à la carte : production et/ou distribution
 - Création d'un conseil local
 - Rapport de la CLECT
 - Désignation d'un représentant au SIVS Bacilly Vains
 - Finance : Versement d'acomptes sur la participation à l'école Saint Michel
- Eau : demande de dégrèvement sur facture d'eau d'un abonné suite à une fuite d'eau
 - Questions diverses

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales (délibération n°20151116-01)

Le 09/11 Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été transmise à la communauté de communes Avranches Mont Saint Michel. Elle concernait la parcelle ZI 86, sans option de préemption souhaitée par la commune.

Le 16/11 : Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été transmise à la communauté de communes Avranches Mont Saint Michel. Elle concernait la parcelle AC 34, sans option de préemption souhaitée par la commune.

CCAS : Maintien ou suppression du budget (délibération n°20151116-02)

Mme Manneheut informe le conseil municipal que la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (article 79) portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) offre la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'article 79 précise que les communes peuvent supprimer leur CCAS par une délibération du conseil municipal, dès lors la commune exerce directement les compétences ou elle les transfère tout ou partie des compétences à l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre. La Trésorière a adressé à chaque commune concernée une sollicitation par mail. Mme Manneheut expose les différentes interventions du CCAS sur la dernière année. M Deville rappelle la proposition du conseil municipal visant à la prise en charge financière par le CCAS de la part du prix de la cantine et de la garderie périscolaires non facturée aux familles vainquaises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir le budget CCAS.

Syndicat Mixte de Production d'eau potable Granville Avranches (SMPGA) : Avis sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (délibération n°20151116-03)

Mme Théault rappelle que la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 impacte les services d'eau potable. Elle indique que les élus du SMPGA ont mené des réflexions visant à la préservation d'une logique « eau potable » dans la future organisation territoriale. Ces réflexions répondent à l'objectif de rationalisation des périmètres de compétences imposés par la loi. Une proposition alternative et cohérente vis-à-vis des attentes de la loi NOTRe pour l'exercice des compétences « eau potable » (production distribution) en toute autonomie sur le territoire du Sud-Ouest de la Manche a été présentée dans un rapport daté du 15 octobre 2015.

Le conseil municipal doit se prononcer sur un accord de principe sur la future extension des compétences « eau potable » du SMPGA sur le périmètre exposé dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi NOTRe.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité, de donner un accord de principe pour adhérer au projet de future extension des compétences « eau potable » du SMPGA (production et distribution) sur le périmètre exposé dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions prévues par la loi NOTRe ; de solliciter Madame la Préfète pour inclure cette proposition nouvelle du SMPGA dans sa rédaction finale du projet départemental de Coopération Intercommunale de la Manche.

Syndicat Départemental d'Eau de la Manche (SDEAU50) : avis sur le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale (délibération n° 20151116-04)

M Heudes informe le conseil municipal que la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 impacte les services d'eau potable. Il rappelle la délibération du SDEAU intervenue le 15 octobre dernier. Il présente le projet de modification statutaire du SDEAU 50 portant sur la création d'une compétence à la carte production/distribution exercée selon les modalités suivantes :

- L'échelon local correspond à l'échelon opérationnel, appelé « conseil local de l'eau »,
- L'échelon départemental correspond à l'échelon décisionnel avec pour organes : le comité syndical, le bureau et le président.

Il indique que les élus du SDEAU50 ont engagé des réflexions depuis mai 2015. Il précise que seules les collectivités volontaires adhèrent à la compétence à la carte « production/distribution » du SDEAU 50.



Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver les modifications des statuts du SDEAU 50 suite à la loi NOTRe et validée par son comité syndical en date du 15 octobre 2015 ; d'adhérer à la seule compétence à la carte « distribution » du SDEAU 50 ; de préciser que la commune entend confier la compétence « production » au Syndicat Mixte de Production Granville Avranches ; d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) (délibération n°20151116-05)

M Deville présente le rapport de la CLECT du 1^{er} octobre 2015 au conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le présent rapport de la CLECT ; d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Désignation d'un représentant au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Bacilly Vains (SIVS) (délibération n°20151116-06)

M Deville rappelle qu'en raison de la démission de M Mimart, conseiller municipal siégeant au SIVS Bacilly Vains un(e) représentant(e) doit être désigné(e). Il sollicite les membres du conseil municipal. Mme Guisse propose sa candidature. Aucune autre candidature n'est proposée. Après avoir procédé au vote, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Édith GUISSÉ, conseillère municipale, déléguée titulaire au SIVS Bacilly Vains ; dit de transmettre cette délibération au Président du SIVS Bacilly Vains.

Finance : Versement d'acomptes sur la participation à l'école Saint Michel (délibération n°20151116-07)

La commune verse chaque année une participation financière à l'école St Michel conformément au code de l'éducation, à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et à la circulaire n°2007-142 du 27 août 2007 relative aux modifications apportées par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat. Le calcul du coût de l'élève permettant le calcul de la participation à verser n'interviendra qu'en fin 2015. Pour soutenir les finances de l'école Saint Michel la commune a versé 10 095€ en mars 2015 et versera en novembre 3 200€.

M Deville invite le conseil municipal à approuver le versement de ces deux acomptes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le versement des deux acomptes indiqués

Eau : demande de dégrèvement sur facture d'eau d'un abonné suite à une fuite d'eau

M Deville informe le conseil municipal qu'un abonné sollicite un dégrèvement sur sa facture d'eau en raison d'une fuite. La délibération n°20141020-01 en date du 20 octobre 2014 ne s'applique que sous condition que les travaux de réparation de la fuite interviennent sous un mois ou pour cette demande ce n'est pas le cas. En effet, le constat de la fuite a été effectué durant la période estivale. Ce foyer a donc rencontré des difficultés à faire intervenir une entreprise rapidement. Néanmoins, les preuves sont apportées de ses démarches dans les délais. Cependant, la facture d'eau n'a pas été jointe à la demande. La décision est donc ajournée afin d'obtenir la copie de la facture ad hoc.

Questions diverses :

Convention eau Marcey les Grèves : Le courrier qui dénonce cette convention et la demande de remboursement des arriérés sera adressé le 17 novembre.

Noël de la commune : M Deville distribue aux membres du conseil municipal, les invitations à remettre aux enfants de la commune, pour le spectacle du 9 décembre 2015 à 18h30 à la MFR.

Urbanisme : Mme Théault fait le point sur les dossiers qui ont été instruits depuis le conseil municipal du 19 octobre dernier.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : M Deville et Mme Théault se sont rendus à Genêts pour une première réunion conjointe. Ils précisent que l'enveloppe budgétaire allouée au projet de PLUI est d'environ 750 000 €

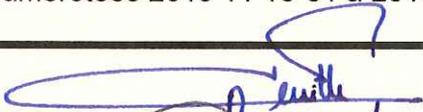
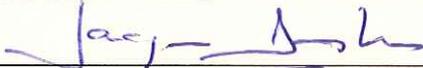
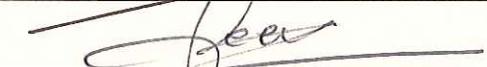
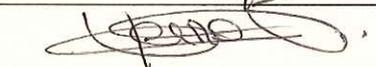
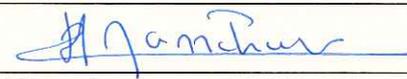
Camping : Mme Théault indique que le litige concernant le dossier de camping entre M Guérandel et la communauté des communes est définitivement clos.

Tour de France : Le passage sur la commune s'effectuera le samedi 2 juillet 2016 à 11h pour les caravanes et à 13h pour le peloton.

Elections régionales : Visualisation et inscriptions sur les tableaux de présence, pour les permanences du bureau de vote les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 23h05.

La présente séance contient sept délibérations numérotées 2015 11 16-01 à 2015 11 16-07.

Olivier DEVILLE		
Patrick CLÉMENT		
Jacques DADU		
François FAGUAIS		
Danièle GEERTS		
Édith GUISSÉ		
Valérie HERNOT		
Thierry HEUDES		
Abel JOUENNE		Absent
Sébastien LECHARTIER		
Didier LECOLAZET		
Marie-Jo MANNEHEUT		
Sandrine MONTÉCOT		Absente
Chantal THÉAULT		